



CSA - DGAP

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Du 22 octobre 2026

Monsieur le Directeur Général,

À l'ouverture de ce dernier CSA de l'Administration pénitentiaire avant les élections professionnelles, **FO Justice** entend dresser un bilan sans complaisance de cette mandature et, surtout, lancer un avertissement solennel.

**L'Administration pénitentiaire est au bord de la rupture.
Et cette fois, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas !**

À l'heure où notre pays traverse de profondes tensions sociales, où les mouvements contestataires se multiplient et où le risque de nouvelles vagues d'interpellations et d'incarcérations ne peut être ignoré, une question s'impose :

Comment l'État entend-il incarcérer davantage de personnes dans des prisons qui n'ont déjà plus la capacité de les accueillir ?

Et surtout, qui assumera les conséquences lorsque cette situation mettra directement en péril la vie de nos collègues ?

Au 1^{er} octobre 2026, notre pays comptait 90 900 personnes détenues pour seulement 63 348 places opérationnelles, plus de 8 300 matelas au sol et un taux d'occupation des maisons d'arrêt atteignant 176,1 %.

Ces chiffres traduisent une réalité dramatique : des détentions saturées, des tensions permanentes, des interventions toujours plus dangereuses et des personnels exposés quotidiennement à des risques grandissants.

Ils mettent également en évidence des SPIP sous pression, des services administratifs saturés, des personnels techniques confrontés à des bâtiments surexploités et des équipes de direction contraintes de gérer des situations devenues intenable.

Nous avons franchi les 90 000 détenus. Demain, serons-nous à 95 000 ? À 100 000 ?

- Où les placera-t-on ?
- Avec quels personnels ?
- Avec quels moyens ?
- Et à quel prix pour la sécurité de nos collègues ?

Cette situation est d'autant plus inquiétante que le contexte social et politique actuel pourrait entraîner de nouvelles interpellations et, selon les décisions judiciaires, des incarcérations supplémentaires.

.../...

Sans confondre l'exercice légitime du droit de manifester avec la commission d'infractions, **FO Justice** refuse que l'Administration pénitentiaire soit une nouvelle fois placée devant le fait accompli.

On ne peut pas durcir la réponse pénale sans anticiper les conséquences carcérales !

On ne peut pas multiplier les annonces de fermeté, réclamer toujours plus de sécurité dans notre société et laisser ceux qui assurent l'exécution des décisions de justice travailler dans l'insécurité.

Monsieur le Directeur Général,

Depuis des années, **FO Justice** dénonce également le dévoiement des quartiers de semi-liberté et des structures d'accompagnement vers la sortie, trop souvent utilisés pour désengorger les maisons d'arrêt au détriment de leur vocation première.

Nous serons donc particulièrement exigeants sur la doctrine InSERRE inscrite à l'ordre du jour de ce CSA. Nous refuserons tout dispositif qui dégraderait les conditions de travail, détournerait ces structures de leurs missions ou créerait de nouveaux risques sécuritaires.

Déplacer la surpopulation ne fait pas disparaître le problème. Cela revient simplement à en déplacer les conséquences !

Face à cette situation, **FO Justice** a formulé des propositions concrètes, notamment en défendant l'article 7 du projet de loi SURE (Sanction Utile, Rapide et Effective), visant à instaurer un véritable mécanisme de régulation carcérale tenant compte des capacités réelles des établissements.

Malgré l'opposition d'autres organisations syndicales, nous avons défendu cette mesure indispensable. Il ne s'agit ni de remettre en cause les décisions de justice ni de renoncer à l'exécution des peines, mais de garantir qu'elles s'exercent dans des conditions compatibles avec la sécurité des personnels.

FO Justice exige l'inscription en urgence de cette proposition au calendrier parlementaire !

L'interdiction des matelas au sol, le respect des capacités d'accueil, la définition de seuils critiques et la mise en place d'une régulation effective doivent enfin devenir des réalités.

Nous n'avons plus le temps d'attendre une nouvelle catastrophe pour prendre les décisions qui s'imposent aujourd'hui !

Parallèlement, nous exigeons un plan d'urgence pour la sécurité, des renforts humains adaptés à la population pénale, la sécurisation des SPIP et un calendrier précis de mise en œuvre des engagements pris.

Car la sécurité et la vie des personnels doivent redevenir la priorité absolue de notre administration.

FO Justice a notamment obtenu des engagements majeurs concernant le déploiement des pistolets à impulsion électrique, des caméras piétons et des aérosols incapacitants.

Nous avons également porté le renforcement de la sécurité des escortes, des équipements de protection, des moyens de communication, des véhicules adaptés et de la sécurisation des établissements.

Mais annoncer des équipements ne suffit pas. Encore faut-il qu'ils soient effectivement déployés, accessibles et opérationnels !

.../...

Combien d'agressions supplémentaires faudra-t-il subir ? Combien de collègues faudra-t-il encore voir blessés ou traumatisés avant que les engagements pris soient pleinement respectés ?

FO Justice n'acceptera pas que les mesures obtenues après le drame d'Incarville se perdent dans les lenteurs administratives et les contraintes budgétaires.

Nos collègues Arnaud et Fabrice ont payé de leur vie les défaillances d'un système. Leur mémoire nous oblige à exiger des actes, pas de nouvelles promesses !

Cette exigence de sécurité concerne tous les personnels, en établissement comme dans les SPIP.

Monsieur le Directeur Général,

Au-delà de cette urgence sécuritaire, ce dernier CSA doit également être l'occasion de dresser le bilan d'un dialogue social qui, après une décennie de transformations, n'a cessé de perdre en efficacité.

Pour autant, FO Justice n'a jamais renoncé !

Par la négociation lorsqu'elle était possible et par le rapport de force lorsqu'il était nécessaire, notre organisation a obtenu des avancées majeures.

► **Pour le Corps d'encadrement et d'application et le Corps de commandement**, nous avons arraché une réforme statutaire et indemnitaire historique, fruit d'années de combats permettant des augmentations salariales de plusieurs centaines d'euros mensuels et des promotions massives.

► **Pour les Personnels Administratifs**, nous avons défendu un protocole triennal de promotions, de revalorisation et obtenu le déblocage des 10 millions d'euros consacrés à l'IFSE en 2026, après une intervention au plus haut niveau de l'État pour obtenir les 5 millions d'euros manquants.

► **Les revalorisations prévues atteignent 600 euros pour la catégorie C, 700 euros pour la catégorie B et 800 euros pour la catégorie A.**

Mais des crédits débloqués ne sont pas des crédits versés ! Nous exigeons leur traduction effective sur la paie des agents.

► **Pour les Personnels Techniques**, **FO Justice** a obtenu une réforme statutaire d'ampleur, avec la création d'une filière technique ministérielle unique, des revalorisations et de nouvelles perspectives de carrière, notamment la promotion des adjoints techniques vers la catégorie B et l'accès au corps des ingénieurs.

Ces avancées ne sauraient toutefois masquer les difficultés persistantes. Nous continuerons de combattre les injustices indemnitaires, les abattements pénalisants et les obstacles aux déroulements de carrière.

Quant aux organisations syndicales qui préfèrent faire obstruction aux avancées obtenues par FO Justice plutôt que de construire des solutions, nous leur laissons la responsabilité de leurs votes. Les personnels jugeront sur les actes !

► **S'agissant des Personnels Pénitentiaires d'Insertion et de Probation**, les organisations qui revendiquent leur prépondérance syndicale dans les SPIP doivent également assumer leur bilan.

.../...

La reconnaissance des CPIP en catégorie A, obtenue dans des conditions que nous avons dénoncées, n'a pas répondu aux attentes. Surcharge de travail, manque de moyens, difficultés de recrutement et problématiques de sécurité continuent de dégrader les conditions d'exercice de tous les personnels.

La réinsertion ne peut pas être une ambition politique sans moyens humains ni une mission reposant sur l'épuisement des agents !

Monsieur le Directeur Général,

FO Justice ne veut plus de réunions sans lendemain, de doctrines sans effectifs, de réformes sans moyens, de protocoles sans application et de promesses sans échéances.

**Ce que nous exigeons aujourd'hui, ce sont des décisions,
des moyens et des délais précis !**

Derrière chaque statistique, chaque incident et chaque mouvement de détention, il y a des femmes et des hommes qui assurent quotidiennement une mission essentielle au fonctionnement de notre République.

Des personnels qui tiennent malgré l'épuisement, les risques et la dégradation de leurs conditions de travail. Des collègues dont les familles attendent chaque soir qu'ils rentrent chez eux sains et saufs.

**Ce n'est pas aux personnels pénitentiaires de payer le prix
de l'imprévoyance de l'État !**

À l'ouverture de ce dernier CSA avant les élections professionnelles, **FO Justice** adresse donc un message clair à l'administration et, à travers elle, au Gouvernement : **il faut agir. Maintenant !**

Nos propositions existent. Les solutions sont identifiées. Les engagements ont été pris. Le temps n'est plus aux constats.

L'urgence n'est plus de savoir si le système pénitentiaire risque de craquer, mais de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour éviter que nos collègues en subissent les conséquences les plus graves.

FO Justice restera déterminé, combatif et intransigeant pour défendre l'ensemble des personnels de l'Administration pénitentiaire.

Notre exigence est simple : que chaque agent puisse exercer sa mission en sécurité, dans la dignité, et rentrer vivant auprès des siens.

**Il en va de la vie de nos collègues !
Et sur ce sujet, **FO Justice** ne cédera rien !**

FO Justice – le 22 Octobre 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS